



**COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2020
À 20H00**

Membres en exercice : 14

Présents : 11 Votants : (Pour : 13 (dont 2 pouvoirs) / contre : 0 / abstention : 0) Absents excusés : 03

Date de la convocation et de l'affichage : 24/11/2020

LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2020, à vingt-heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, BALLANGER Amandine, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, VILLAUDY TALLEC Isabelle, et Messieurs BARITEAU Philippe, AUMONT Charles, BERNARD Gilbert, FRIDJA Olivier, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de **quatorze Membres**.

Sont absents et excusés : LE ROCHELEUIL Angélique
DURRANT Arnaud donne pouvoir à BERNARD Micheline
LUCAS Cédric donne pouvoir à GONÇALVES Sidalia

Gilbert BERNARD est élu Secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

.....

Le Compte rendu de séance du **15 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

Ecole : Madame VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, informe le Conseil Municipal des conditions d'accueil des enfants depuis la mise en œuvre des mesures de re-confinement. Il apparaît que ceux-ci supportent plutôt bien les contraintes imposées par la situation sanitaire.

Il a été nécessaire d'acheter 60 masques inclusifs pour faciliter l'évolution d'une élève de CM2 souffrant d'un handicap, avec ses camarades de classe et son professeur, coût : 370,-€.

Restauration scolaire : Monsieur FRIDJA, Conseiller Municipal présente le projet alimentaire territorial (PAT). La candidature commune de la CDA de La Rochelle et des CDC AUNIS SUD et AUNIS ATLANTIQUE a été retenue dans le cadre de l'appel à projets commun entre l'État et la Région pour la mise en place d'un PAT. Dans le cadre du plan de relance, les cantines scolaires souhaitant s'engager dans une démarche durable et de développement de l'approvisionnement en produits locaux, notamment ceux issus de l'agriculture biologique peuvent solliciter une aide, celle-ci peut être accordée puisqu'il faut bénéficier de la Dotation de Solidarité Rurale, c'est le cas de Forges. Cette aide calculée en fonction d'un forfait par repas peut permettre le financement des équipements de cuisine et des formations du personnel.

Actuellement, notre prestataire « *Transgourmet* » nous fournit les repas facturés à 1,79€ la part. Nous l'avons sollicité pour nous faire de nouvelles propositions sur le contrat 2021 afin d'être plus en cohérence avec la loi *Egalim*. La commission « affaires scolaires » va se réunir pour rencontrer puis étudier cette nouvelle offre le 14 décembre prochain.

Pour information et test : Le repas du 8 décembre sera fourni par « *Mangeonsbioensemble* ».

.../...

Cette plateforme régionale regroupe des producteurs locaux. La contrainte est qu'il faut un franco pour valider une commande. Le repas du 8 Décembre prochain va nous revenir à 2,51€ la part, la différence de coût est importante (40%), il n'est donc pas possible de passer d'un fournisseur à l'autre mais, peut-être que, progressivement, il serait possible de diversifier nos approvisionnements.

La commune de CERCOUX qui met déjà en œuvre cette pratique a été sollicitée afin d'avoir un échange avec eux mais n'a pas encore répondu à notre appel.

Contrat de groupe Assurance du Personnel : Madame le Maire rappelle la délibération du 20 Février 2020, chargeant le Centre de Gestion 17 (CDG) de négocier un contrat de groupe garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service et la faculté d'y adhérer pour l'ensemble des Agents. Dans le même temps, Madame le Maire a pris contact avec la SMACL Assurances. Madame le Maire rend compte à l'Assemblée des 2 propositions tarifaires sur les mêmes bases de garantie et les mêmes franchises. Le taux est évalué suivant le montant de la masse salariale. Pour les Agents CNRACL, le CDG 17 propose par l'intermédiaire du groupe ALLIANZ VIE accompagné de GRAS SAVOYE un taux de cotisation de 7,38 % tandis que SMACL Assurances propose un taux de cotisation de 6,55%.

Pour les Agents IRCANTEC, le CDG 17 propose un taux de cotisation de 1,05% tandis que SMACL Assurances propose un taux de cotisation de 1,7%.

Considérant l'économie générée pour le budget communal d'environ de 1 370,- €, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire à la proposition SMACL Assurances pour les prestations statutaires du Personnel Communal.

Abribus : Monsieur BARITEAU, Maire-Adjoint, expose que la mise en place des nouveaux abribus, rue de l'Aunis, nous oblige à établir 2 conventions avec les riverains puisque ceux-ci empiètent sur leurs terrains. Il sera donc établi une convention avec « EAU 17 » pour celui côté château d'eau et une autre convention avec Madame PAIRE, propriétaire de la parcelle côté stade de football.

Inclusion numérique : Madame VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, a participé à une réunion organisée par le Département, l'objectif consiste à apporter une aide aux personnes en difficulté avec l'utilisation d'internet. Elle propose que ce soit la commission « Communication » qui soit en charge de la réflexion sur ce sujet en prévision de la création du futur « Tiers Lieu ». Proposition adoptée.

EPFNA (établissement public foncier Nouvelle Aquitaine) : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a transmis l'accord pour l'étude de faisabilité du projet. En attente du rapport des prélèvements effectués sur la propriété, le projet de démolition du hangar est évalué à 40 000,-€.

CDC Aunis-Sud :

- **Droit de préemption urbain/ habitat** : Madame le Maire indique qu'il convient de délibérer sur « le droit de préemption urbain habitat » que la « loi Nôtre » propose de transférer à l'EPCI. Elle précise que la CDC ne souhaite pas ce transfert. Le conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour que la Commune conserve ce droit.
- **Convention service d'instruction urbanisme** : Madame le Maire explique que pour adhérer au service commun mutualisé des actes et autorisations du droit des sols, une convention doit être signée entre la CDC Aunis Sud et la Commune. Cette convention organise les responsabilités réciproques des 2 collectivités. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

- Pacte de gouvernance : La CDC a délibéré favorablement pour cette option qui n'est pas obligatoire mais qui permet de mettre par écrit l'ensemble des relations entre Commune et CDC.
- Pouvoirs de police : Le conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas transférer les pouvoirs de police administrative spéciale du Maire au Président de la CDC Aunis Sud.

ANVITA : Madame le Maire explique que cette « *Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants* » œuvre en faveur de la mise en commun de bonnes pratiques, d'accompagnement de territoires volontaires, de mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires. Elle propose que notre Collectivité adhère à cette Association pour la somme de 140,- €/an. Proposition adoptée à l'unanimité.

Travaux en cours : Monsieur BARITEAU, Maire-Adjoint, informe le Conseil des problèmes liés à la mise en place de la fibre optique sur le territoire communal. La société ORANGE et sa filiale « *Charente-Maritime très haut débit* » (CMTHD) ainsi que la société sous-traitante « *EIFFAGE* » souhaitent implanter plusieurs dizaines de poteaux sur la Commune sur des voies où il n'y en a pas actuellement (rue du Stade, chemin des Rivières, chemin des Pousse Loube), ce qui n'est pas acceptable.

La Commune estime qu'il est possible d'enfouir ces réseaux, c'est une question de sécurité d'une part et il n'est pas souhaitable de défigurer le paysage par ailleurs. En revanche, pour consolider le réseau, une douzaine de poteaux en fibre composite sera implantée dans le bourg, à Villeneuve, Puydrouard et les Rivières.

Une réunion pour évoquer le sujet avec Monsieur ROUSTIT, Vice-Président Départemental en charge de la fibre, Monsieur LECLERCQ de CMTHD, Madame CINQUABRE, Directrice du Pôle économique Départemental, en présence de Monsieur GAY et de Madame DESPREZ, Conseillers Départementaux du Canton, est prévue le jeudi 17 décembre en Communauté de Communes.

Colis de Noël aux aînés : Monsieur BARITEAU explique que, compte-tenu des consignes sanitaires en vigueur, il n'a pas été possible d'organiser le traditionnel « Banquet des aînés » le 11 novembre.

Le Conseil Municipal souhaite offrir à chaque Forgien(ne) de plus de 65 ans un « *colis de Noël* ». La distribution aura lieu le vendredi 18 décembre de 14H30 à 17H30.

Noël du personnel : Comme tous les ans, le Noël du personnel aura lieu le vendredi 18 décembre à 18H00.

La prochaine réunion est fixée au Mercredi 13 janvier 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.